
**Systèmes spatiaux — Caractéristiques,
échantillonnage et méthodes d'essai des
fluides —**

**Partie 3:
Azote**

iTeh STANDARD PREVIEW

*Space systems — Fluid characteristics, sampling and test methods —
Part 3: Nitrogen*
(standards.iteh.ai)

[ISO 15859-3:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-
ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004)



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 15859-3:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004>

© ISO 2004

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 15859-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 20, *Aéronautique et espace*, sous-comité SC 14, *Systèmes spatiaux, développement et mise en œuvre*.

L'ISO 15859 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Systèmes spatiaux — Caractéristiques, échantillonnage et méthodes d'essai des fluides*:

- *Partie 1: Oxygène*
- *Partie 2: Hydrogène*
- *Partie 3: Azote*
- *Partie 4: Hélium*
- *Partie 5: Ergols à base de tétraoxyde d'azote*
- *Partie 6: Monométhyldiazine (ergol)*
- *Partie 7: Hydrazine (ergol)*
- *Partie 8: Kérosène (carburant)*
- *Partie 9: Argon*
- *Partie 10: Eau*
- *Partie 11: Ammoniac*
- *Partie 12: Dioxyde de carbone*
- *Partie 13: Air respirable*

Introduction

Sur une base ou sur un site de lancement spatial, les opérations sur les fluides peuvent impliquer un certain nombre d'opérateurs et d'interfaces fournisseur/client, depuis l'usine de production du fluide jusqu'au chargement dans le lanceur ou dans le véhicule spatial. L'objet de l'ISO 15859 est d'harmoniser les exigences relatives à la composition, à l'échantillonnage et aux méthodes d'essai des fluides utilisés dans le ravitaillement des lanceurs, des véhicules spatiaux et des équipements de support au sol. Les limites spécifiées de composition des fluides ont pour objectif de définir les valeurs limites de pureté et de teneur en impuretés des fluides à charger dans le lanceur ou dans le véhicule spatial. L'échantillonnage et les méthodes d'essai des fluides sont destinés à être respectés par tout opérateur. Ils sont acceptables pour la vérification des limites de composition des fluides.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 15859-3:2004](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004>

Systèmes spatiaux — Caractéristiques, échantillonnage et méthodes d'essai des fluides —

Partie 3: Azote

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 15859 donne les valeurs limites de la composition de l'azote et établit les exigences relatives à son échantillonnage et aux méthodes d'essai applicables pour vérifier sa composition.

La présente partie de l'ISO 15859 est applicable à l'azote des types et qualités suivants, utilisé aussi bien dans le matériel embarqué que dans les installations, systèmes et équipements au sol.

— Type I: gazeux

— qualité A: purge/pressurisation,

— qualité B: respiration de l'équipage,

— qualité C, <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004>

— qualité F,

— qualité J;

— Type II: liquide

— qualité A: purge/pressurisation,

— qualité B: respiration de l'équipage,

— qualité C,

— qualité F.

La présente partie de l'ISO 15859 n'est applicable aux fluides entrant dans le système spatial que dans les limites spécifiées ci-après.

La présente partie de l'ISO 15859 est applicable à toute opération d'échantillonnage nécessaire pour garantir que, lorsque le fluide pénètre dans le lanceur ou dans le véhicule spatial, sa composition est conforme aux valeurs limites définies ci-après ou aux spécifications techniques approuvées en vue d'une utilisation particulière.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 9000, *Systèmes de management de la qualité — Principes essentiels et vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 9000 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1 méthode directe

méthode de mesurage de la pureté d'un fluide par un moyen direct, par opposition à la méthode indirecte

NOTE Un dispositif de mesure ou un analyseur peuvent être utilisés comme moyen direct pour mesurer la pureté d'un fluide.

3.2 méthode indirecte

méthode de mesurage de la pureté d'un fluide par un moyen indirect, qui consiste à déterminer la fraction volumique ou la fraction massique (en %) des impuretés totales et à soustraire cette quantité de 100 %

3.3 teneur totale en hydrocarbures (équivalent méthane) équivalent en atomes de carbone simples

3.4 essai de vérification

analyse effectuée sur le fluide présent dans le conteneur ou sur un échantillon prélevé, représentatif du fluide fourni, permettant de vérifier les limites de composition du fluide

ISO 15859-3:2004
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004>

4 Composition chimique

Sauf indication contraire dans une spécification technique applicable, la composition chimique de l'azote fourni à l'interface du véhicule spatial doit être conforme aux valeurs limites indiquées au Tableau 1, lorsqu'elle est vérifiée conformément aux méthodes d'essai applicables.

5 Approvisionnement

Il convient que l'azote des types et qualités spécifiés à l'Article 1 fasse l'objet d'un approvisionnement conforme à une norme nationale applicable.

6 Échantillonnage du fluide

AVERTISSEMENT — L'azote gazeux est un asphyxiant. Tout contact du corps humain avec de l'azote liquide peut entraîner des lésions graves. Il convient de manipuler et de stocker l'azote liquide avec précaution afin d'éviter tout contact avec le corps humain. Il convient également d'éviter les fortes concentrations d'azote gazeux dans les espaces confinés.

6.1 Plan

Afin de garantir que la composition du fluide respecte les valeurs limites indiquées dans la présente partie de l'ISO 15859, il convient que tous les opérateurs concernés établissent un plan d'échantillonnage du fluide, de la phase de production à l'interface du véhicule spatial, et que l'utilisateur final l'approuve. Les activités d'échantillonnage et les méthodes d'essais doivent être conformes à tous les règlements et règles applicables à cette tâche. Le plan doit préciser

- les points d'échantillonnage,
- les modes opératoires d'échantillonnage,
- la fréquence d'échantillonnage,
- la taille des échantillons,
- le nombre d'échantillons,
- les méthodes d'essai, et
- les responsabilités de chaque opérateur concerné.

Tableau 1 — Limites de composition

Composants	Unité	Valeurs limites				
		Type I et Type II				Type I
		Qualité A	Qualité B	Qualité C	Qualité F	Qualité J
Azote	Fraction volumique, %, min. ^a	99,5	f	99,995	99,9	99,999
Eau	µl/l, max.	26,3	11,5	5,7	15	10
Teneur totale en hydrocarbures en équivalent méthane (CH ₄)	µl/l, max.	58,3	5,0 ^g	5,0	25	—
Oxygène	µl/l, max.	5 000	50	20	1 000	5
Hydrogène	µl/l	e	e	0,5	e	—
Argon ^b	µl/l	e	20	2,0	e	—
Dioxyde de carbone ^b	µl/l, max.	e	5,0	5,0	e	—
Monoxyde de carbone ^b	µl/l, max.	e	5,0	5,0	e	—
Hydrocarbures aromatiques en équivalent benzène ^b	µl/l, max.	—	0,5	—	—	—
Hydrocarbures halogénés	µl/l, max.	—	1,0	—	—	—
Hydrocarbures chlorés ^b	µl/l, max.	—	0,1	—	—	—
Oxyde nitreux ^b	µl/l, max.	—	1,0	—	—	—
Odeur		—	Aucune	—	—	—
Matière particulaire ^c	mg/l, max.	—	—	1,0	1,0	—
Total d'impuretés ^d	µl/l, max.	5 000	100	50	1 000	10

^a L'azote (en pourcentage) contient des traces de néon et d'hélium et de faibles quantités d'argon.

^b Si nécessaire.

^c S'applique seulement à l'azote de type II (liquide).

^d Somme de tous les pourcentages d'eau, d'hydrocarbures, d'oxygène, d'hydrogène, et, le cas échéant, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'argon.

^e Pas de limite pour cette qualité.

^f 99,99 % par la méthode indirecte et 95,0 % par méthode directe.

^g Uniquement pour un essai au sol «Système de contrôle de l'environnement et support de vie» (SCESV).

6.2 Responsabilités relatives à l'échantillonnage

Sauf indication contraire dans une spécification technique applicable, l'azote fourni à l'interface du véhicule spatial doit être échantillonné et contrôlé par le fournisseur chargé d'approvisionner le véhicule spatial en azote. Le fournisseur peut utiliser ses propres ressources ou toute autre ressource appropriée pour effectuer les essais de vérification indiqués dans la présente partie de l'ISO 15859, sauf instruction contraire de la part du client.

6.3 Points d'échantillonnage

Sauf indication contraire, l'échantillonnage doit être effectué sur le site de stockage du fluide ou à l'interface du véhicule spatial.

6.4 Fréquence d'échantillonnage

L'échantillonnage doit être effectué chaque année ou conformément au calendrier approuvé par le fournisseur et le client.

6.5 Taille des échantillons

La quantité présente dans une seule éprouvette doit suffire pour caractériser les valeurs limites. Si un seul échantillon ne contient pas une quantité suffisante de fluide pour effectuer toutes les analyses nécessaires à l'essai de vérification avec la qualité requise, des échantillons supplémentaires doivent être prélevés dans les mêmes conditions.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

6.6 Nombre d'échantillons

Le nombre d'échantillons doit être conforme à l'une des deux exigences suivantes:

[ISO 15859-3:2004](#)

- a) un échantillon par conteneur de stockage, [https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a39ecd11-6366-4143-9b76-ffbaf5811ec6/iso-15859-3-2004](#)
- b) nombre d'échantillons approuvé par le fournisseur et le client.

6.7 Conteneur de stockage

Sauf indication contraire dans le plan d'échantillonnage applicable, le conteneur de stockage du fluide ne doit pas être rempli à nouveau après prélèvement de l'échantillon.

6.8 Échantillons gazeux

Les échantillons gazeux doivent être représentatifs de la fourniture en azote gazeux. Les échantillons doivent être prélevés conformément à l'une des techniques suivantes.

- a) En remplissant simultanément l'éprouvette et les conteneurs de stockage, sur le même manifold, dans les mêmes conditions et selon le même mode opératoire.
- b) En prélevant un échantillon dans le conteneur de fourniture par le biais d'un branchement adéquat sur l'éprouvette. Aucun régulateur de pression ne doit être utilisé entre le conteneur de fourniture et l'éprouvette (des valves adaptées sont acceptées). Pour des raisons de sécurité, la pression d'utilisation dans l'éprouvette et dans le système d'échantillonnage doit être au moins égale à la pression du conteneur de fourniture.
- c) En branchant le conteneur dont le contenu est à analyser directement sur le matériel d'analyse, en régulant la pression afin d'éviter que ce matériel ne subisse de surpression.

6.9 Échantillons liquides (vaporisés)

Les échantillons liquides vaporisés doivent être représentatifs de la fourniture en azote liquide. Les échantillons doivent être obtenus en faisant couler le liquide depuis le conteneur de fourniture dans (ou à travers) un conteneur adapté, où l'on prélève les échantillons liquides représentatifs qui sont ensuite complètement vaporisés.

6.10 Rejet

Si un échantillon du fluide soumis aux essais conformément à l'Article 7 n'est pas conforme aux exigences spécifiées dans la présente partie de l'ISO 15859, le fluide représenté par l'échantillon doit être rejeté. L'élimination du fluide rejeté doit être spécifiée par le client.

7 Méthodes d'essai

7.1 Généralités

Le fournisseur doit s'assurer, par des pratiques courantes, du niveau de qualité de l'azote. Si nécessaire, des méthodes d'essai de remplacement sont décrites en 7.3 à 7.14. D'autres méthodes d'essai, non mentionnées dans la présente partie de l'ISO 15859, sont acceptables à condition de faire l'objet d'un accord entre le fournisseur et le client.

Les essais de vérification sont constitués d'une ou de plusieurs analyses du fluide visant à garantir la fiabilité de l'installation de stockage à offrir le niveau de qualité requis. Ce point peut être vérifié par l'analyse d'échantillons représentatifs du fluide prélevés dans l'installation à des intervalles adéquats, comme convenu entre le fournisseur et le client. Les essais peuvent être effectués par le fournisseur ou par un laboratoire approuvé par le fournisseur et le client.

Les exigences d'analyse relatives à ces essais doivent inclure la caractérisation de toutes les valeurs limites des composants de l'azote.

7.2 Paramètres d'analyse

Les paramètres des techniques d'analyse présentées en 7.3 à 7.14 sont les suivants:

- a) sauf indication contraire, la pureté doit être exprimée sous forme de pourcentage en volume (fraction volumique, %);
- b) des étalons gazeux de calibration contenant les composants gazeux applicables peuvent être exigés pour calibrer les instruments d'analyse utilisés pour caractériser le niveau des valeurs limites des composants du fluide;
- c) sur demande du client, l'exactitude des instruments de mesure utilisés pour préparer ces étalons doit être traçable auprès d'un institut de mesures officiel;
- d) le matériel d'analyse doit être utilisé conformément aux instructions du fabricant.

7.3 Pureté de l'azote

La pureté de l'azote doit être déterminée par l'une des méthodes suivantes.

- a) En déterminant la quantité totale d'impuretés conformément aux méthodes décrites en 7.4 à 7.14. La pureté de l'azote est la valeur obtenue en déduisant cette quantité totale d'impuretés (exprimée sous forme de fraction volumique) de 100 %.